



Réunion du 29 avril 2019

TRESORERIE

Le relevé n°2 de Trésorerie a été adressé aux correspondants des clubs. La date d'échéance pour le règlement est fixée au LUNDI 13 MAI.

AVIS AUX PRESIDENTS ET SECRETAIRES DE CLUB

1°) **Vous pouvez retrouver tous les documents concernant le « certificat médical », en suivant la procédure suivante :**

- Se connecter à "Footclubs"
- Cliquer sur «Organisation »
 - cliquer sur «Centres de gestion »
 - Ligue Rhône Alpes de Football – Documents : Cliquer sur le « Chiffre »
 - Ouvrir : Licences : Réforme du certificat médical
 - Ouvrir : Licences : Validité certificat médical
 - Ouvrir : Licences : Modèle certificat médical
 - Ouvrir : Licences : Questionnaire de santé

2°) **Edition des licenciés devant fournir un certificat médical pour la saison prochaine.**

- Se connecter à "Footclubs" (un profil « Licences » est nécessaire)
- Sélectionner la saison en cours. ATTENTION : pour obtenir la liste des licenciés dont le certificat médical ne sera plus valide pour la saison prochaine, il faut obligatoirement être positionné sur la saison en cours.

- Cliquer sur « Licences »
- Cliquer sur « Editions et extractions »

Sélectionner : « Edition licenciés »

Sélectionner le format : « Extraction MS Excel »

Dans "sortie et tri", sélectionner : « Liste standard »

Cliquer sur (défaut appliqué) et vérifier que « Validité Certif Médic N+1 » fait bien partie du bloc « Données extraites »

Cliquer sur « valider »

- Icône Travaux demandés

Dans la liste des travaux demandés, cliquer sur la ligne correspondant à l'extraction qui vient d'être réalisée.

- La colonne « Valid Certif Medic N+1 » peut prendre deux valeurs :

1 - **Non Valide** : le certificat médical en cours ne sera plus valide pour la saison prochaine

Le licencié devra obligatoirement fournir un certificat médical pour le renouvellement de sa licence

2 - **Valide** (sous réserve réponses questionnaire de santé) : le certificat médical en cours sera encore valide pour la saison prochaine

Le licencié n'aura pas à fournir un certificat médical pour le renouvellement de sa licence (sous réserve d'avoir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé)

Pour rappel, les certificats médicaux sont acceptés à partir du mois d'avril 2019, pour la saison 2019/2020.

N'attendez pas le dernier moment pour les donner à vos licenciés ayant leur certificat à renouveler.

PARTENARIAT CHORALE BASKET

Dans le cadre du partenariat entre la Délégation du Roannais de Football et la Chorale de Roanne Basket, l'ensemble des licenciés de notre secteur peuvent bénéficier d'une offre promotionnelle sur la plupart des rencontres du championnat Pro B, par le biais du site Internet du club : www.chorale-roanne.com

- Pour la rencontre **Chorale – Aix Maurienne**, en Championnat Pro B, du **vendredi 3 mai, à 20h**, les places en catégorie 4 vous seront proposées à 6 €, dans la limite des places disponibles. A cet effet, vous devez utiliser le code suivant : **J30-CHORALE/AIX/** (tout en majuscules et sans espace).



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2018 / 2019**

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

- Pour la rencontre **Chorale – Blois**, en Championnat Pro B, du **dimanche 12 mai, à 17h**, les places en catégorie 4 vous seront proposées à 6 €, dans la limite des places disponibles. A cet effet, vous devez utiliser le code suivant : **CHORALEVSBLOIS/J32!** (tout en majuscules et sans espace).